RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 02251
Numéro SIREN : 439 828 856
Nom ou dénomination : AB7 SANTE

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2020 sous le numéro de dépôt A2020/013040

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE

2428570

Dénomination : AB7 SANTE
Adresse : chemin Des Monges 31450 Deyme -FRANCE-

n° de gestion : 2001B02251
n° d'identification : 439 828 856

n° de dépôt : A2020/013040
Date du dépôt : 04/08/2020

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 27/06/2019



2428570

AB7 SANTE
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 000 euros
Siège social : Chemin des Monges 31450 DEYME
RCS TOULOUSE 439 828 856

PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 27 JUIN 2019

Le 27 Juin 2019, à 11 heures
Au siège social de la société,

La société AB7 INDUSTRIES, Société anonyme à Conseil d'administration, au capital de 4 141 536 euros ayant son siège social Chemin des Monges 31450 DEYME, RCS TOULOUSE 349 203 760, représentée par Mr René CHELLE en sa qualité de Président du Conseil d'administration,

Propriétaire de la totalité des 100 000 actions composant le capital social de la Société AB7 SANTE

Associé unique de la société AB7 SANTE,

Constate que :

- La Société **AB7 HOLDING**, Société par actions simplifiée au capital de 144 622,50 euros, ayant son siège social Chemin de Monges 31450 DEYME, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro 440 474 005, Président de la société elle-même représentée par Monsieur René CHELLE, assiste à la réunion

- La société KPMG AUDIT SUD OUEST, Commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoquée, est réunie.

- Les représentants de la délégation unique, Cornelie Puio. régulièrement convoqués sont présents.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Rapport du Président sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Quitus au Président,
- Affectation du résultat,
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant,
- L'augmentation de capital réservée aux salaries de la société en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du code de Commerce et renonciation par l'associé unique à son droit préférentiel de souscription,
- Pouvoirs à conférer.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, et pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve lesdits comptes annuels faisant apparaître un bénéfice de 409 845 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, il donne au Président et au directeur général délégué quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 409 845 euros, en totalité au compte « Autres réserves ».

L'associé unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

TROISIÈME DECISION

L'associé unique, prend acte qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 et suivants du Code de commerce, n'a été conclue au cours de l'exercice.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique, prenant acte de l'expiration des mandats des Commissaires aux Comptes titulaire (la société KPMG AUDIT SUD OUEST, Société par Actions Simplifiée immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro SIREN 512 802 588) et suppléant (la société KPMG AUDIT SUD EST, Société par Actions simplifiée immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro SIREN 512 802 729), décide de nommer :

KPMG SA domicilié Tour EQHO, 2 avenue Gambetta – 92 066 PARIS LA DEFENSE Cedex
Représentée par KPMG SA 224, rue Carmin CS 17610 LABEGE CEDEX en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire

Pour une durée de six exercices expirant à la date d'approbation des comptes de l'exercice clos en 2024.

L'Associé Unique décide de ne pas nommer de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de la société KPMG AUDIT SUD EST dont le mandat a expiré.

Le Commissaire aux Comptes a fait connaître par avance à la société qu'il accepterait la nomination.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, décide ne pas autoriser le Président, en application des dispositions des articles L 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de commerce et de l'article L 3332-18 du Code du travail, à augmenter, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le capital social par l'émission d'actions réservées aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise de la Société.

SIXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et l'associé unique.

L'associé unique
AB7 INDUSTRIES
Monsieur René CHELLE



Le Président
AB7 HOLDING
Monsieur René CHELLE

